NOUVEL EXPERT AUDIT

14 rue de La Tranchée – 86000 POITIERS . Tél. 05 49 88 02 99 . Mail : cacpoitiers@nouvelexpert.fr

REÇU
- 7 JUIL. 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

Association ACOGEMAS

MAS LES DAUPHINS - 36220 LUREUIL

Exercice clos le 31/12/2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACOGEMAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ACOGEMAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note d'information de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Impact de la crise sanitaire lié à la crise COVID-19 précisé dans la note d'introduction des annexes
- Le changement de méthode comptable concernant l'application du règlement n°2018-06 décrit dans les annexes

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, et sur la base des informations qui nous été communiquées, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correct application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de l'organe décisionnaire et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant les organes de gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 17 mai 2021

P / NOUVEL EXPERT AUDIT

Eric SAOUD

Commissaire aux Comptes

Mandataire social

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS
ACTIF

Dossier : **CONSO - CONSOLIDATION**

En Euro
(Provisoire)

	Exercice N 01/2020 - 12/2020			Exercice N - 1
	BRUT	AMORT/PROV	NET	01/2019 - 12/2019
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Concessions, brevets, droits	53 114	53 114	(0)	2 409
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immob. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	581 041	280 335	300 707	207 187
Constructions	6 580 844	3 936 841	2 644 002	2 843 270
Instal. techniques, mat. et outillage indus.	840 373	775 415	64 958	83 599
Autres immobilisations corporelles	828 723	731 390	97 333	110 294
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	2 778 582		2 778 582	1 291 262
Avances et acomptes sur immob. corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations	215 939		215 939	94 947
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 912		15 912	19 192
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	**11 894 528**	**5 777 095**	**6 117 433**	**4 652 159**
Stocks et en-cours				
Stock mat. premières et autres approv.	22 470		22 470	23 188
Stock En cours de prod. (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Stock marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	780		780	
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés	48 118	3 438	44 680	47 820
Autres créances	122 276		122 276	74 856
Valeurs mobilières de placement	2 940 000		2 940 000	2 940 000
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	1 547 461		1 547 461	1 652 171
Charges constatées d'avance	4 649		4 649	2 805
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	**4 685 754**	**3 438**	**4 682 316**	**4 740 840**
Charges à répartir sur plusieurs exercises **(III)**				
Primes de remboursement des emprunts **(IV)**				
Ecarts de conversion actif **(V)**				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**16 580 282**	**5 780 533**	**10 799 749**	**9 392 999**

Visé par le Commissaire aux Comptes

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS
PASSIF

En Euro

Dossier : **CONSO - CONSOLIDATION**

(Provisoire)

	Exercice N 01/2020 - 12/2020	Exercice N - 1 01/2019 - 12/2019
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	(199 377)	631 554
Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	4 175 070	3 974 145
Report à nouveau	833 436	
Résultat de l'exercice	**61 205**	**105 999**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Legs et donnations		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	731 965	826 891
Ecart de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	560 988	263 493
Provisions réglementées	1 069 913	1 043 814
Droit des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS - TOTAL I	**7 233 200**	**6 845 895**
Provisions pour risques		8 000
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subventions d'investissement	49 809	24 978
Fonds dédiés sur autres ressources		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES - TOTAL II	**49 809**	**32 978**
Dettes (4)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit (5)	2 164 689	1 462 581
Emprunts et dettes financières diverses (6)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356 050	283 152
Dettes fiscales et sociales	992 990	766 985
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	3 011	1 407
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES - TOTAL III	**3 516 740**	**2 514 126**
Ecarts de conversion passif **(IV)**		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**10 799 749**	**9 392 999**
(1) ACTIF - Fonds commercial : Dont droit au bail	0	0
(2) ACTIF - Immobilisations financières : Dont à moins d'un an (brut)	0	0
(3) ACTIF - Créances : Dont à plus d'un an (brut)	0	0
(4) PASSIF - Dettes : Dont à plus d'un an	0	0
Dont à moins d'un an	0	0
(5) PASSIF - Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	0
(6) PASSIF - Dont emprunts participatifs	0	0

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES
ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

En Euro

Dossier : **CONSO - CONSOLIDATION**

(Provisoire)

	Exercice N 01/2020 - 12/2020	Exercice N - 1 01/2019 - 12/2019
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	176 578	140 587
Variations des stocks matières premières et autres approv.	718	(1 247)
Autres achats et charges externes	853 973	847 026
Impôts, taxes et versements assimilés	390 282	412 062
Salaires et traitements	3 755 213	3 467 938
Charges Sociales	1 840 813	1 785 710
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	303 796	314 689
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		
Sur Actif circulant : dotation aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges		1
TOTAL I	**7 321 372**	**6 966 765**
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intéret et charges assimilées	30 772	16 446
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**30 772**	**16 446**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	36	177
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		8 000
TOTAL IV	**36**	**8 177**
Impôts sur les sociétés (V)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)	49 809	24 978
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	**7 401 989**	**7 016 366**
Solde créditeur = excédent	**61 205**	**105 999**
TOTAL GENERAL	**7 463 195**	**7 122 365**

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS
ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

En Euro

Dossier : **CONSO - CONSOLIDATION**

(Provisoire)

	Exercice N **01/2020 - 12/2020**	Exercice N - 1 **01/2019 - 12/2019**
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue - Prestations de services		
Production vendue - Divers	550 849	542 201
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	6 327 408	5 955 606
Subventions d'exploitations et participations	29 570	36 615
Reprises sur amortissements et provisions	8 000	13 230
Transferts de charges	443 318	400 703
Autres produits	76 791	142 176
TOTAL I	**7 435 935**	**7 090 532**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en communs (II)		
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières		
Valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus, autres	999	1 482
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1 250	1 926
TOTAL III	**2 249**	**3 408**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion de l'exercice courant		
Sur opérations de gestion des exercices antérieurs		1 206
Sur opérations en capital	33	1 200
Reprises/provisions réglementées - Couverture BFR		
Reprises/provisions réglementées - Renouvellement Immos		
Reprises/provisions réglementées- Plus-values nettes d'actif		
Reprises sur autres provisions réglementées		
Transferts de charges		
TOTAL IV	**33**	**2 405**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	**24 978**	**26 020**
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV+V) **Solde débiteur = déficit**	**7 463 195**	**7 122 365**
TOTAL GENERAL	**7 463 195**	**7 122 365**

Visé par le Commissaire aux Comptes

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.

Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2020** dont le total est de **10 799 749 €** et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le résultat dégagé est de **61 205 € (excédent)**. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le **10 mars 2021** par le Président du Conseil d'Administration de l'association.

Le résultat comptable global certifié par le Commissaire aux Comptes est (excédent)..... 61 205 €

Visé par le Commissaire aux Comptes

Le résultat administratif est (excédent) de..... 61 205 €

Demande d'affectation de ce résultat aura lieu le 22 juin 2021,

- **61 205 euros à l'investissement,**

INFORMATIONS GENERALES

Présentation de l'Association,

L'A.CO.GE.MAS (Association pour la Construction et la Gestion d'une Maison d'Accueil Spécialisée), dont le Président est Jean-Paul BATIFORT, gère depuis le 28 février 1983 la Maison d'Accueil Spécialisée de Lureuil.

La capacité d'accueil de la Maison d'Accueil Spécialisée est de 82 places dont 78 en internat et 4 en externat, accueil séquentiel, accueil temporaire [Arrêté n°2008-06-0049 du 30/05/2008]. L'accueil est proposé autour de projets spécifiques tels que par exemple, l'accueil des personnes souffrant de troubles autistiques, des personnes handicapées vieillissantes, des personnes polyhandicapées, des personnes ayant eu des handicaps tardifs.

Sont admises au sein de l'établissement, des personnes orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) [Décret n°2005-1589 du 19/12/2005].

L'Association A.CO.GE.MAS, régie par la loi de 1901, est reconnue d'utilité publique de par son affiliation à l'ADAPEI et à l'UNIOPSS. Elle est destinée à l'accueil et l'hébergement de personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou sensoriel rendent inaptes à se suffire à elles-mêmes dans tous les actes essentiels de l'existence et dépendantes d'une surveillance médicale et de soins constants.

Visé par le Commissaire aux Comptes

L'objectif est d'apporter à chaque personne handicapée des conditions de vie, d'habitat et d'accompagnement correspondant à la fois à ses aspirations et à ses possibilités, dans le respect de ses droits. Le Conseil d'Administration, qui fixe la stratégie, l'exprime autour de la mise en avant de quatre axes contractuels qui sont :

- Promouvoir la personne accueillie et sa famille,
- Offrir une prestation de qualité,
- Construire un avenir respectif avec l'ensemble du personnel
- S'inscrire dans son environnement.

Les activités mises en œuvre,

La vie s'organise autour de soins et de rééducation (kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapeute), d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (lever, toilette, repas, coucher…), d'actions éducatives adaptées au rythme de chacun dans le cadre d'ateliers (musique, équithérapie, arthérapie, cuisine, gymnastique, randonnées …), de sorties diverses (courses, loisirs), d'actions sociales (participation du Résident à l'achat de ses effets personnels, balnéothérapie au sein de l'établissement, organisation de journées sportives…)

Ces activités n'ont pas seulement un sens occupationnel, elles ont un sens pour le Résident selon le Projet d'Accompagnement Personnalisé proposé et validé en concertation avec le Résident, la famille ou le tuteur, et l'équipe pluridisciplinaire.

Les moyens mis en oeuvre

Pour la période 2019-2023, l'Association a signé avec l'autorité compétente un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui, après un diagnostic approfondi, fixe des objectifs ciblés pour améliorer la qualité de service à apporter à l'Usager. Suite à cette signature, l'établissement est désigné pour recevoir la Dotation Globalisée. Celle-ci est versée par un unique organisme d'assurance maladie. Reste à financer, par le Résident, le forfait journalier et l'argent de poche.

REGLES ET METHODES COMPTABLES.

APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2020, ont été établis et présentés conformément aux dispositions de l'ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ainsi qu'aux dispositions de l'ANC 2019-04 relatif au ESSMS.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

S'agissant de la première année d'application du règlement n° 2018-06, le changement de référentiel constitue un changement de méthode comptable. Néanmoins, ce changement est sans impact chiffré sur le total des fonds propres ainsi que sur le résultat de l'Association pour les exercices 2020 et 2019.

METHODES D'EVALUATION

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode d'évaluation dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Visé par le Commissaire aux Comptes

- Immobilisations

- La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Dès lors que la valeur résiduelle de l 'immobilisation, à l'expiration de sa période d'utilisation, est mesurable et significative, celle-ci est prise en compte dans la base amortissable. Les frais d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont constatés en charges. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

- Les composants ne sont identifiés que s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et que si leur durée d'utilisation est significativement différente de celle de la structure.

- L'amortissement des biens décomposables s'effectue sur leur durée d'utilisation. Les amortissements sont calculés soit sur le mode linéaire, soit en fonction du rythme de consommation des avantages économiques (dégressif ou autre).

- Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

- Stocks en cours :

- Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, **avec prise en compte des rabais, remises, ristournes, accordés à caractère commercial et financier.**

- Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré calculé sur une durée moyenne de l'exercice.

- Créances et dettes :

- Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- Disponibilités :

- Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- Achats :

  - Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature ;

- Produits et charges exceptionnels :

  - Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice
Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.
Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Visé par le Commissaire aux Comptes

1) Emprunts

Le 2 juillet 2020, un emprunt a été signé auprès de la banque Crédit Coopératif, pour un montant de 200 000 euros, au taux fixe de 0.44 % sur 3 ans.
Le 5 février 2019, l'emprunt du Projet de Modernisation a été signé pour 1 274 500 euros, au taux fixe de 1.95 %, sur 30 ans, le solde pour un montant de 757 033.09 euros a été versée le 14 février 2020. Il est envisagé de le renégocier prochainement.

2) Les Crédits non reconductibles

Pour l'exercice 2020, une reprise sur « crédits de formation et de prestations » soit 1871.52 euros et une reprise sur « frais de transport en accueil de jour » soit 23 106.5 euros, ont été comptabilisées du compte 194 « fonds dédiés au fonctionnement » au compte 7894 « reprise sur fonds dédiés ».

En 2020, les soldes 2018 et 2019 « frais de transport en accueil de jour » pour un montant de 23 106.50 euros et 26 702.13 euros ont été comptabilisés du compte 6894 « engagements à réaliser sur fonds attribués » au compte 194 « fonds dédiés au fonctionnement ».

3) Provisions

Provision pour risques

Une reprise de provision sur le litige de la cour d'appel de Bourges qui a pour objet « Pôle Emploi pris en son établissement Pôle Emploi centre /ACOGEMAS » à hauteur de 8 000 euros a été comptabilisée du compte 15188 « provisions pour litiges » au compte 7815 « reprise sur provisions ».

Prime d'Assiduité et de Stabilité en Etablissement (PASE),

Reprise provision de l'exercice 2019 : 48 077.36 euros charges comprises.
Provision de l'exercice 2020 versée sur avril 2021 : 70170.41 euros charges comprises.

Prime pouvoir d'achat dite « prime Macron »,

Reprise provision de l'exercice 2019 : 53 352 dont 737 € de charges pour 3 salariés.

Prime exceptionnelle,

Provision de l'exercice 2020 versée sur 2021 : 262 176.31 euros charges comprises.

4) Contrôle URSSAF

Un contrôle URSSAF pour les périodes des mois de régularisation sur l'année 2018-2019, porte sur la vérification de l'assiette plafonnée des cotisations et sur l'exonération dont l'association bénéficie de l'exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale pour l'emploi de salariés en CDI au titre des Organismes d'Intérêt Général situées en Zone de Revitalisation Rurale. Cette exonération concerne l'ensemble des salariés remplissant les conditions et présents en CDI avant le 1er novembre 2007. La vérification des réductions des divergences pour l'ensemble des salariés provenant d'une erreur de calcul. En conséquence, il en ressort un crédit de 5 929 euros.

Visé par le Commissaire aux Comptes

5) Totalité des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts salariés de l'établissement en 2019

- Les rémunérations brutes concernent la Conseillère Technique, le Médecin Généraliste à 0.50 ETP et le Psychiatre à 0.145 ETP représentent : 150 701.46 euros (dont 1 630.13 euros avantages en nature).

6) Changement de gouvernance,

Le Conseil d'Administration a demandé à,

- Madame la Directrice Générale d'accepter de rester à hauteur d'un temps partiel en qualité de Conseillère Technique.
- Monsieur Le Directeur Adjoint d'évoluer vers un poste de Directeur,
- Mme La Chef de Service Educatif et Paramédical d'évoluer vers un poste de Directrice Adjointe.

Il est à noter que ces changements sont liés aussi au décès soudain de Mr Poyteau, Directeur Adjoint, qui devait initialement prendre le poste de Directeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Dès lors que la valeur résiduelle de l'immobilisation, à l'expiration de sa période d'utilisation, est mesurable et significative, celle-ci est prise en compte dans la base amortissable.

Les frais d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont constatés en charges. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les composants ne sont identifiés que s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et que si leur durée d'utilisation est significativement différente de celle de la structure.

Seul l'actif immobilier a fait l'objet d'une décomposition sur l'exercice 2007 et 2008.

Méthode utilisée

La durée et le rythme d'utilisation ainsi qu'une modification de la base amortissable notamment suite à la prise en compte de composants, s'analyse comme un changement de méthode comptable.

Visé par le Commissaire aux Comptes

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.

Voir en annexe le tableau des Charges Constatées d'Avance.

STOCKS.

Une procédure d'inventaire au 31 décembre pour suivi des stocks est mise en place.
Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

CREANCES.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

METHODE COMPTABLE

Congés payés acquis par les salariés au 31.12.2019

Congés payés.....226 589 euros
Charges sur congés payés.....138 219 euros

Total..... 364 808 euros

Congés payés acquis par les salariés au 31.12.2020

Congés payés.....241 753 euros
Charges sur congés payés..... 147 469 euros

Total.....389 222 euros

Montant porté au passif du bilan de l'ACOGEMAS à la clôture de l'exercice 31.12.2020 respectivement dans les comptes :

4282 : congés à payer – montant.....241 753 euros
4382 : charges sociales sur congés à payer – montant...147 469 euros

ENGAGEMENTS FINANCIERS.

Visé par le Commissaire aux Comptes

L'association n'a pas consenti de garantie

Engagements donnés
Dettes garanties par des sûretés réelles : emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Produits financiers de placement

Les produits financiers dégagés par les placements ont été comptabilisés pour un montant de 49 117 € dans un compte de provisions réglementées (14862) « différences sur réalisation d'éléments d'actifs circulant » conformément à l'instruction comptable M 22 bis.

FRAIS DE PREMIERS ETABLISSEMENTS

	Valeur brute comptable	Amortissement	Taux amortissable
Frais de constitution			
Frais 1er établissement			
Frais d'augmentation du capital			
TOTAL			

CHARGES A PAYER

Visé par le Commissaire aux Comptes

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et compte rattachés	30 079 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	736 228 €
TOTAL	766 307 €

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1903 -Article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés Autres créances (Produits à recevoir)	122 276 €
TOTAL	122 276 €

Visé par le Commissaire aux Comptes

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	4 649 €	
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL	4 649 €	

CONGES PAYES

Les Congés Payés du 1er juin 2019 au 31 mai 2020, pris sur 2021, pour un montant de 38 649.95 € (charges comprises) ont été comptabilisés.

La variation entre les congés payés du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019 et les congés payés du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant de 8 081 € (charges comprises) a été comptabilisée.

ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITE

L'établissement adhère depuis 2005 à la CMAV, pour le versement d'indemnités de fin de carrière régies par les conditions générales référence 0801.
Sur 2020, il a été comptabilisé du compte 64881 « Indemnités fin de carrière » au compte 43733 « CMAV » pour un montant de 18 800 euros.

Visé par le Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31/12/2020

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS		VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE €	ACQUISITIONS €	REBUT/CESSIONS €	VIREMENT POSTE A POSTE €	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE €
INCORPORELLES	FRAIS ETABLISSEMENT					
	TOTAL I		0,00			
	LOGICIELS	53 114,30				53 114,30
	TOTAL II	53 114,30	0,00			53 114,30
CORPORELLES	TERRAINS	38 281,09	74 460,32			112 741,41
	AGENCEMENT AMENAGEMENT TERRAIN	429 559,87	38 740,00			468 299,87
	CONSTRUCTIONS	5 776 608,83				5 776 608,83
	INSTALLATIONS GENERALES; AGENCEMENT DES CONSTRUCTIONS	600 247,21	22 681,88			622 929,09
	VOIES RESEAUX	164 074,37				164 074,37
	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	17 231,26				17 231,26
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	830 510,21	9 862,42			840 372,63
	INSTALLATIONS GENERALES, AMENAGEMENTS DIVERS	133 295,29				133 295,29
	MATERIEL DE TRANSPORT ET ESPACES VERTS	239 764,72				239 764,72
	MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	143 224,56	15 583,99			158 808,55
	MOBILIER	253 708,54	2 708,40			256 416,94
	AUTRES	40 437,60				40 437,60
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 291 261,70	1 487 320,59			2 778 582,29
	AVANCES ET ACOMPTES					0,00
	TOTAL III	9 958 205,25	1 651 357,60	0,00	0,00	11 609 562,85
FINANCIERES	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	94 947,35	120 992,00	0,00		215 939,35
	AUTRES TITRES IMMOBILISES					0,00
	PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 191,51		3 280,00		15 911,51
	TOTAL IV	114 138,86	120 992,00	3 280,00	0,00	231 850,86
TOTAL (I+II+III+IV)		10 125 458,41	1 772 349,60	3 280,00	0,00	11 894 528,01

Vise par le Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31/12/2020

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	IMMOBILISATIONS	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE €	AUGMENTATION €	DIMINUTION €	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE €
INCORPORELLE	FRAIS ETABLISSEMENT				
	TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	LOGICIELS	50 705,60	2 408,71		53 114,31
	TOTAL II	**50 705,60**	**2 408,71**	**0,00**	**53 114,31**
CORPORELLE	TERRAINS				
	AGENCEMENT AMENAGEMENT TERRAIN	260 653,50	19 681,06		280 334,56
	CONSTRUCTIONS	3 048 675,35	200 495,69		3 249 171,04
	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT DES CONSTRUCTIONS	501 056,97	19 981,54		521 038,51
	VOIES RESEAUX	162 067,85	686,29		162 754,14
	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	3 091,93	785,63		3 877,56
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	746 911,24	28 503,65		775 414,89
	INSTALLATIONS GENERALES, AMENAGEMENTS DIVERS	129 930,61	1 650,42		131 581,03
	MATERIEL DE TRANSPORT ET ESPACES VERTS	177 265,17	15 912,73		193 177,90
	MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	117 066,68	8 470,92		125 537,60
	MOBILIER	245 361,22	3 097,01		248 458,23
	AUTRES	30 513,29	2 122,03		32 635,32
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
	AVANCES ET ACOMPTES				
	TOTAL III	**5 422 593,81**	**301 386,97**	**0,00**	**5 723 980,78**
FINANCES	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
	AUTRES TITRES IMMOBILISES				
	PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	TOTAL IV	0,00			
	TOTAL (I+II+III+IV)	**5 473 299,41**	**303 795,68**	**0,00**	**5 777 095,09**

Visé par le Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31/12 /2020

TABLEAU DES PROVISIONS ET RESERVES

	NATURE DES PROVISIONS ET RESERVES	MONTANT DEBUT EXERCICE €	DOTATIONS EXERCICE €	REPRISES EXERCICE €	MONTANT FIN EXERCICE €
RESERVES	STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES				
	RESERVES REGLEMENTEES				
	INVESTISSEMENT	2 624 911,68	55 000,00		2 679 911,68
	TRESORERIE	156 055,36			156 055,36
	COMPENSATION	897 348,95	145 925,04		1 043 273,99
	AUTRES RESERVES (1)	1 754 273,51	2 505,70	94 926,51	1 661 852,70
PROVISIONS REGLEMENTEES	RESERVE DE TRESORERIE	715 440,26	26 099,39		741 539,65
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	159 414,00			159 414,00
	AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES	148 212,59			148 212,59
	DIFFERENCE SUR REALISATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	20 747,25			20 747,25
	TOTAL I	**6 476 403,60**	**229 530,13**	**94 926,51**	**6 611 007,22**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR LITIGES	8 000,00		8 000,00	0,00
	PROVISIONS POUR AMENDES ET PENALITES				
	PROVISIONS POUR REMUNERATION DES PERSONNES HANDICAPEES (CAT)				
	PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS				
	PROV. P/PENSIONS ET OBLIG.SIMILAIRES				
	TOTAL II	**8 000,00**	**0,00**	**8 000,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	SUR IMMOBILISATIONS : -incorporelles -corporelles -financieres				
	SUR STOCKS ET EN-COURS				
	SUR COMPTES CLIENTS				
	AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION (1)				
	TOTAL III	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
R.T.T.	R.T.T.				
	TOTAL IV	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (I+II+III+		**6 484 403,60**	**229 530,13**	**102 926,51**	**6 611 007,22**
	DONT DOTATIONS ET REPRISES : -d'exploitation -financières -exceptionnelles				

(1) à détailler

par le Commissaire aux Comptes

Excercice clos le 31/12/2020

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
			A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
		Euros	Euros	Euros
DE L'ACTIF IMMOBILISE	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	215 939,35		215 939,35
	PRETS (1)			
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 911,51		15 911,51
DE L'ACTIF CIRCULANT	RECEVABLES ET COMPTES RATTACHES			
	USAGERS ET COMPTES RATTACHES	48 118,12	48 118,12	
	AUTRES CREANCES	122 275,54	122 275,54	
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 649,45	4 649,45	
	TOTAL	**406 893,97**	**175 043,11**	**231 850,86**

(1) Montant - prêts accordés en cours d'exercice
- remboursements obtenus en cours d'exercice

Visé par le Commissaire aux Comptes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		UN AN AU PLUS	UN AN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
	Euros	Euros	Euros	Euros
EMPRUNTS OBLIGATAIRES (1)				
EMPRUNTS ET DETTES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	**2 164 688,63**	**261 906,17**	**620 016,06**	**1 282 766,40**
C.R.A.M. Extension	22 028,94	22 028,94		
C.A.C.O. Extension	397 012,61	47 245,57	195 689,93	154 077,11
C.R.A.M. P.G.D.	268 800,00	38 400,00	153 600,00	76 800,00
CACO Divers	21 791,33	21 791,33		
Banque TARNEAUD	50 093,67	33 375,00	16 718,67	
CREDIT COOPERATIF Divers	183 433,96	66 446,62	116 987,34	
CACO Projet de Modernisation	1 221 528,12	32 618,71	137 020,12	1 051 889,29
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS (1)				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	356 050,43	356 050,43		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	992 989,90	992 989,90		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
DEPOTS DES HEBERGES				
AUTRES DETTES	3 011,16	3 011,16		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAL	**3 516 740,12**	**1 613 957,66**	**620 016,06**	**1 282 766,40**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice

FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC2018-06 au 1/01/2020				
Fonds Associatifs sans droit de reprise	631 553,60	-833 436,08	-201 882,48		2 505,70		-199 376,78
Fonds propres sans droit de reprise			0,00				0,00
Fonds Associatifs avec droit de reprise			0,00				0,00
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise			0,00				0,00
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise			0,00				0,00
Ecarts de réévaluation			0,00				0,00
Réserves	3 974 144,51		3 974 144,51	200 925,04			4 175 069,55
Report à nouveau	0,00	833 436,08	833 436,08				833 436,08
Excédent ou déficit de l'exercice	105 998,53		105 998,53		61 205,49	105 998,53	61 205,49
Situation nette	**4 711 696,64**	**0,00**	**4 711 696,64**	**200 925,04**	**63 711,19**	**105 998,53**	**4 870 334,34**
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	826 891,39		826 891,39			94 926,51	731 964,88
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	263 493,20		263 493,20		300 000,00	2 505,70	560 987,50
Subventions d'investissement			0,00				0,00
Provisions réglementées	1 043 814,10		1 043 814,10		26 099,39		1 069 913,49
Droits de propriétaires - Commodat			0,00				0,00
Total	**11 557 591,97**	**0,00**	**6 845 895,33**	**401 850,08**	**453 521,77**	**309 429,27**	**7 233 200,21**

Visé par le Commissaire aux Comptes

Excercice clos le 31/12/2020

ETAT DE L'HISTORIQUE DES SUBVENTIONS AU 31/12/2020

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT EN ATTENTE	MONTANT TOTAL
	Euros	*Euros*
M.N.H.	*0*	*33 691*
LA POSTE	*17 988*	*41 500*
TOTAL	***17 988***	***75 191***

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT A RECEVOIR	MONTANT TOTAL
	Euros	*Euros*
CNSA	*225 000*	*750 000*
TOTAL	***225 000***	***750 000***

525000,00

Visé par le Commissaire aux Comptes

Excercice clos le 31/12/2020

TABLEAU EXPLICATIF DU RESULTAT DE L'EXERCICE

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR		CREDITEUR	
	Francs	*Euros*	Francs	*Euros*
RESULTAT ACTIVITES ENCADREES (3)				
RESULTAT GESTION LIBRE				
SOLDE				

Reprise de résultats sur exercices antérieurs et affectation sur tableau suivant

Excercice clos le 31/12/2020

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Subventions d'investissements	à l'ouverture de l'exercice	Augmentation €	Diminution €	à la clôture de l'exercice
CNSA	525 000			525 000,00
Quotes parts virées au résultat				

Visé par le Commissaire aux Comptes

TABLEAU EXPLICATIF DES FONDS DEDIES

La partie des ressources (Crédits Non Reconductibles) dédiés par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la cloture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte du passif "fonds dédiés" avec une contrepartie une charge dans le compte "Engagement à réaliser en fonds dédiés". Les sommes inscrites au passif " en fonds dédiés "sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Variation des fonds dédiés	à l'ouverture de l'exercice	REPRISE €	PROVISION €	à la clôture de l'exercice
SOUTIEN A LA FORMATION	1 871,52	1 871,52		0,00
TRANSPORT	23 106,50	23 106,50	49 808,63	49 808,63
TOTAL	**24 978,02**	**24 978,02**	**49 808,63**	**49 808,63**

Visé par le Commissaire aux Comptes

RESULTAT EFFECTIF DES ENTITES GESTIONNAIRE D'ESSMS

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	61 205,49	105 998,53
Reprise du résultat antérieur N-2		
Excédent ou déficit effectif global		
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Visé par le Commissaire aux Comptes

Excercice clos le 31/12/2020

TABLEAUX EXPLICATIFS DU REPORT A NOUVEAU ET DU RESULTAT

TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
	Euros	*Euros*
REPORT A NOUVEAU ACTIVITES ENCADREES AFFECTE : - A L'EXERCICE N - AUX EXERCICES ULTERIEURS (1)		
REPORT A NOUVEAU ACTIVITES ENCADREES NON AFFECTE (2)		
REPORT A NOUVEAU GESTION LIBRE		
SOLDE		

(1) Préciser lesquels
(2) affectation résultat N-1 en attente de confirmation

Visé par le Commissaire aux Comptes

Excercice clos le 31/12/2020

TABLEAU EXPLICATIF DU RESULTAT DE L'EXERCICE

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
	Euros	Euros
RESULTAT ACTIVITES ENCADREES (3)		
RESULTAT GESTION LIBRE		
SOLDE		

(3) Reprise de résultats sur exercices antérieurs et affectation sur tableau suivant